



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 30046

Texte de la question

Mme Fanélie Carrey-Conte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le vieillissement de la flotte océanographique française. En effet, l'océanographie doit faire face dans les prochaines années à des défis majeurs: la compréhension du changement climatique, l'observation des écosystèmes et la sauvegarde de la biodiversité, la prospection, la préservation et l'utilisation efficace des ressources et matières premières, la valorisation de l'environnement côtier etc. La flotte océanographique civile française participe à ces objectifs, en permettant de mener les recherches dans tous les domaines et disciplines de l'océanographie. Cependant, le problème de sa modernisation et de son renouvellement se pose avec acuité : aucun navire n'a été construit depuis 2005 et la flotte vieillit dangereusement : un navire semi-hauturier et deux navires côtiers ont plus de 35 ans et continuent de naviguer. Plusieurs rapports ont abordé cette question des moyens océanographiques français, en particulier le rapport de MM. Farcy et Huchon mandatés par les 4 instituts de recherche océanographique qui a préconisé l'entrée en construction de deux navires semi-hauturiers en 2010 et 2015, permettant la sortie de flotte des trois navires de plus de 35 ans. Or le calendrier proposé dans ce rapport n'a pas été respecté : à l'heure actuelle, aucun navire n'est en construction et les 3 navires les plus anciens sont toujours en service. Considérant que seul un investissement très rapide et la mise en chantier de nouveaux navires permettront à la France de garder sa place parmi les grandes nations océanographiques, elle lui demande de bien vouloir préciser le calendrier de renouvellement de la flotte et les modalités prévues pour garantir sa mission de service public.

Texte de la réponse

La flotte océanographique française (FOF) revêt effectivement une importance stratégique pour la France qui possède le deuxième territoire maritime au niveau mondial et occupe une place de premier rang au niveau international. Le budget consacré par le ministère de la recherche à la flotte océanographique s'élève à 60 millions d'euros par an et constitue le premier poste du budget consacré aux très grandes infrastructures de recherche représentant 290 millions d'euros par an. Le ministère soutient également le développement d'infrastructures complémentaires pour l'observation de la mer : réseau de flotteurs d'observation in situ EUROARGO, observations par satellites et développement de dispositifs sous-marins autonomes (« gliders », AUV) et d'observatoires de fonds de mer (EMSO). La flotte oeuvre prioritairement au profit de la communauté scientifique mais assure également des missions de service public. Les besoins de renouvellement sont évalués régulièrement à l'occasion d'exercices portant sur une vision à 15-20 ans, correspondant à la demi-vie d'une génération de navires. L'exercice piloté par Messieurs Farcy et Huchon en 2006 à la demande conjointe des quatre opérateurs de navires scientifiques (l'IFREMER, l'IPEV, l'IRD et le CNRS), s'est appuyé sur les gestionnaires de la flotte et sur la communauté scientifique. Dans le prolongement de ces travaux, le comité stratégique et technique de la flotte (CSTF) a été créé en 2008 sous l'égide du ministère chargé de la recherche, pour approfondir l'analyse des besoins scientifiques, renforcer la concertation entre opérateurs et communautés scientifiques et élaborer des indicateurs communs pour la flotte. Le centre national de la recherche scientifique

(CNRS), l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'institut polaire français Paul Emile Victor (IPEV) et l'institut de recherche pour le développement (IRD) ont regroupé leurs moyens navals de recherche océanographique pour constituer la très grande infrastructure de recherche flotte océanographique française (TGIR FOF), qui a été inscrite dès 2008 dans la feuille de route nationale des très grandes infrastructures de recherche (TGIR). En mars 2011, à la suite des travaux du CSTF, avec l'appui du ministère chargé de la recherche, les opérateurs ont créé l'unité mixte de la flotte (UMS FOF), afin d'optimiser la gestion et la programmation des campagnes et de coordonner les plans d'évolution et d'investissement. Depuis 2006, les investissements pour maintenir la flotte ont été poursuivis en s'appuyant largement sur les recommandations de Messieurs Huchon et Farcy et les travaux du CSTF, avec notamment la modernisation de l'Atalante en 2009 (15 M€), la révision complète du ROV Victor 6000 et celle du sous-marin autonome Nautil. De nouvelles urgences ont été prise en compte, comme l'amélioration de la navigabilité de l'Antea et la construction de deux navires de station (Neomysis en 2008, Albert Lucas en 2009). Le plan de modernisation préparé par l'UMS FOF, en 2012, a été présenté au commissariat général à l'investissement et a permis d'obtenir un financement de 13 M€ consacré à la modernisation du Marion Dufresne. Les Terres australes et antarctiques françaises, qui partagent l'exploitation du navire avec l'IPEV, apportent un financement de même niveau. Ce plan de modernisation a été ajusté, début 2013, pour prendre en compte des éléments nouveaux comme le retrait de l'Espagne de l'utilisation de la Thalassa, la fin du projet Eurofleets 1 et le lancement du projet Eurofleets 2. Dans sa nouvelle version, il prévoit notamment la construction d'un navire polyvalent régional en 2018, de navires côtiers polyvalents en 2019 et 2023 et le remplacement de l'Atalante en 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Fanélie Carrey-Conte](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30046

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6616

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9704